



COordination des Fédérations et Associations de Culture et communication

2° Université d'Eté de la COFAC

Avignon

11-12 juillet 2014

La COFAC a présenté ses travaux
sur l'éducation artistique et culturelle
et sur les pratiques en amateur
dans le spectacle vivant



La seconde édition de notre manifestation a connu deux temps forts :

Une journée consacrée à la contribution des associations **aux parcours d'éducation artistique et d'action culturelle** avec focus sur des expériences dans les territoires et exemples de contributions des associations culturelles patrimoniales à l'éducation artistique.

Cette première journée s'est tenue au Centre des Congrès du Palais des Papes en Avignon, **vendredi 11 juillet.**

La session du matin, animée par **Claire VAPILLON**, vice-présidente COFAC et FFMJC, était un lieu de rencontres et d'échanges autour de **trois projets culturels** : « Les arts au coin de ma rue », présenté par l'Espace Social Croix des Oiseaux en Avignon, « Moloco » de l'Espace de Musiques Actuelles du Pays de Montbéliard, et « L'Orchestre d'enfants des quartiers du Pays de Montbéliard ».

La session de l'après-midi, animée par **Marie-Claire MARTEL**, secrétaire générale COFAC et vice-présidente FUSE, s'est concentrée sur l'offre des **fédérations patrimoniales** de la COFAC pour la découverte du patrimoine bâti et naturel, et des arts plastiques sur le territoire.

Une seconde journée sous la forme d'une rencontre publique, animée par le président de la COFAC, **Alain de La BRETESCHE**, s'est tenue à la Maison Jean VILAR, **samedi 12 juillet** afin de présenter les travaux de la COFAC et de ses membres, sur les pratiques amateurs dans le spectacle vivant.

Le 11 juillet

Introduction par Alain de La BRETESCHE,
président de la COFAC, président délégué
de Patrimoine-Environnement.



La COFAC s'intéresse à l'éducation artistique et culturelle. Ses fédérations-membres œuvrent sur la mise en place des projets d'EAC pertinents.

La récente réforme des rythmes scolaires a lancé des discussions partout dans le monde associatif. Elle a créé des inquiétudes et des bouleversements afin de trouver la meilleure solution pour s'adapter. Les municipalités également se posent des questions sur la manière d'aménager au mieux les horaires pour les enfants.

La deuxième édition de notre Université d'Été a été organisée pour tenter d'apporter –lors de la session du matin– des réponses à de nombreuses questions sur les parcours qui sont nécessairement articulés à la question des rythmes scolaires, sur le temps d'éducation artistique pour les enfants hors temps scolaire et pour les adultes. La session de l'après-midi est organisée autour des associations patrimoniales et leurs actions, organisation et projets.

Notre but est de créer des aventures accessibles à tous, par la découverte d'œuvres, de la musique classique, etc. et par tous les moyens pédagogiques adaptés.

Le travail de l'Université d'Été consistera à communiquer sur les orientations qu'il convient de prendre à la lueur de ces présentations.



PREMIERE SESSION

UNE COURSE D'ORIENTATION DANS LES ESPACES CULTURELS CRES PAR LES TROIS PROJETS QUI NOUS SERVIRONT DE BALISES POUR ETABLIR UNE NOUVELLE « CARTE DU TENDRE » A DESTINATION DE TOUS LES ACTEURS.

La première balise de notre carte d'amateurs des arts et de la culture nous entrainera au-delà des murs de la ville médiévale d'Avignon, à la rencontre d'un collectif d'acteurs avignonnais créateurs du projet : « **Les arts au coin de ma rue** ».

La seconde balise nous orientera vers le projet du Moloco, Espace de Musiques Actuelles du Pays de Montbéliard que ses défenseurs résumant souvent avec le slogan « **La culture du lien plus que la culture du lieu** ».

La dernière balise nous fera déambuler sur les territoires de « **l'Orchestre d'enfants des quartiers du Pays de Montbéliard** ».

**Collectif « Les Arts au coin de ma rue »
par Mike WRIGHT, directeur de l'espace
social Croix des Oiseaux à Avignon
(Réseau MJC)**



Les « Arts au coin de ma rue » est un collectif d'associations et d'acteurs culturels sur Avignon qui a pour objectif de faire venir la culture dans tous les quartiers. Aujourd'hui c'est presque fait, puisqu'il multiplie les initiatives et il est bien implanté dans les quartiers. Alors le collectif se tourne désormais vers un autre objectif, plus ambitieux encore, inciter les gens des quartiers à se rendre vers les lieux de culture du centre (ndlr : de la ville), mais aussi créer avec ces publics : les initier à la culture par la création est un bon moyen d'approcher ces activités jugées parfois « pas pour soi ».

Le bilan de ces dernières années, plutôt positif, nous amène aujourd'hui à penser qu'il faut continuer. Ainsi, le collectif est actuellement en train de restructurer en partie sa manière de fonctionner. Les règles de l'engagement sont redéfinies, les chartes également...

Les projets de ces derniers mois ont été nombreux et le collectif juge avoir « réussi » : des habitants du centre de la ville sont allés voir en nombre un spectacle organisé par le collectif hors des murs de la ville ; l'Orchestre philharmonique de Provence est venu jouer au milieu du quartier (les habitants ont pu profiter de ce spectacle en plein air et en libre accès – la résonance dans la cour entre les immeuble était excellente).

Malheureusement il existe encore une autocensure des habitants de ces quartiers qui ne vont pas voir ce qu'ils pensent ne pas être pour eux. Il reste encore un gros travail pour briser les a priori et rapprocher les deux mondes : favorisés et défavorisés.

L'engagement est particulièrement fort pendant la période du festival d'Avignon, mais il ne faudrait pas que l'engagement se limite à cette seule période. Heureusement ce n'est pas le cas, en partie parce que nous faisons le nécessaire.

A propos du Festival d'Avignon, un nouveau concept pourrait bien représenter ce que nous faisons, le « Out ». Il existait déjà le « In » et le « Off » que tout le monde connaît, mais le « Out » représente ce qui se déroule pendant le festival d'Avignon hors des murs de la ville, dans les quartiers. Car il existe bel et bien une programmation une fois sorti de la ville. Quelques pièces ont cette année été présentées hors des remparts et de nombreuses autres manifestations improvisées. Il faut souligner le fait que le Festival d'Avignon soutient cette expansion de la culture hors du centre. Historiquement, cette idée existait il y a déjà longtemps.



En ce qui concerne notre fonctionnement : nous comptons beaucoup sur le bénévolat, car avec 8000 EUR par an et plus de 10 manifestations à organiser, il faut pouvoir suivre.

**« TOUT LE MONDE DOIT SE
VOIR LE DROIT
DE CONSOMMER LA CULTURE »
POURRAIT ETRE NOTRE SLOGAN**



La question du territoire et de l'initiative est-elle associée à une politique territoriale ? Il y a certaines volontés qui souhaitent les associer, mais de nombreux freins persistent. Le thème du « social » reste tabou dans certaines institutions et il mieux vaut ne pas le prononcer lorsqu'il s'agit de demander des subventions. Ce serait la garantie de ne pas toucher un centime. Pour plaire, même si le projet se rapproche du social, il faudra évoquer la culture et son accès. Malgré le fait que culture et social restent indissociables dans de nombreux cas (et dans le cas des « Arts au coin de ma rue »), nos institutions ne perçoivent pas le lien : et des lacunes persistent dans les programmes, les budgets du ministère de la culture pour ce qui concerne le sujet.

L'Éducation à la culture est un apprentissage. Il faut prendre par la main les gens des quartiers pour les amener au théâtre (un service de minibus a été mis en place par le collectif). Il faut amener la culture jusque chez eux : des concerts sont apportés au pied des tours. Cela permet et cela permettra une plus grande mixité sociale, une ouverture d'esprit, une autogestion également, car par exemple les gens des quartiers sont mis à contribution pour la réalisation des projets.

Une maison des artistes a été installée dans un quartier. Cela permet d'apporter des idées nouvelles dans les quartiers. Des stages d'écriture poétique sont organisés dans les quartiers défavorisés par un poète résident.

A terme le projet est d'impliquer également les écoles. Car pour le moment, nous sommes intervenants dans le hors temps scolaire. Mais implanter une résidence d'artistes dans un collège a des vertus : cela permet d'ouvrir et

d'habituer à la culture, de fréquenter un « artiste », de se confronter à ses réalisations.

Nous proposons également des programmes de formation au sein de la MJC : des formations au montage vidéo, à la réalisation, au journalisme. Et par ce biais, les enfants peuvent participer à une activité culturelle pour être projetés dans l'avenir en leur faisant découvrir leur environnement au travers de métiers.

De nombreux acteurs culturels d'Avignon (troupes, associations, particuliers) viennent désormais nous soutenir et travailler avec nous.



**Moloco, espace de musiques actuelles
Pays de Montbéliard**
par David DEMANGE, directeur-
programmateur au Moloco

LE MOLOCO
ESPACE MUSIQUES ACTUELLES
PAYS DE MONTBELIARD

Le Moloco est un projet plutôt institutionnel, une expérience sur un territoire. Son enjeu est artistique et culturel puisqu'il a pour terrain de jeu « consolider les actions sur les musiques actuelles » sur le territoire de Montbéliard.

Le projet a pu voir le jour dans une communauté d'agglomération qui a su tresser de fortes relations. Entre 25 et 29 communes sont donc ainsi regroupées et bénéficient aujourd'hui des services du Moloco.

Historiquement : un collectif de musiciens s'associe en 2003. Leur revendication est alors de promouvoir la musique des alentours et la musique tout court.



Un ancien cinéma est racheté en 2004 par la ville (« Le Lumina » à Audincourt). Le mode de gestion change en 2008 : l'établissement devient une structure publique locale à caractère industriel et commercial. Il ne s'agit pas d'une association.

Un chef de projet est recruté et l'endroit devient alors un « lieu musical » avec studios de répétition, centre de ressources, salle de concert.

C'est alors un lieu de découverte musicale pour tous, un outil au service des musiciens – amateurs comme professionnels –, un espace de citoyenneté sonore, un appui aux porteurs de projet (associations locales notamment).

Le lieu a de nombreux enjeux et se situe au croisement de la sphère avec l'économie non-marchande (en favorisant le « Do It Yourself » et la pratique des musiciens), la sphère avec l'économie marchande (l'industrie musicale), la sphère institutionnelle (légitimation culturelle) et collaborations avec les associations locales.

C'est grâce au SOLIMA* que tous les acteurs d'un territoire sont pris en compte. Il n'y existe pas de « cathédrale culturelle » -un

haut lieu de la culture concentrant les projets- mais plutôt une multitude d'initiatives.

Plus de 80 groupes, 210 musiciens, répètent dans les locaux du Moloco, majoritairement des amateurs. Mais également quelques professionnels qui ont pu s'organiser, capitaliser et obtenir une certaine reconnaissance dans le milieu musical.

Pour ce qui est de l'accompagnement dans ses locaux, le Moloco propose des répétitions scéniques, des formations, de la mise à disposition de ressources, des rendez-vous conseil, des sessions d'informations, des stages et mises en pratique, des ateliers. Une résidence de la création a été aménagée. Des concerts organisés en partenariat avec des associations régionales permettent de mobiliser des groupes sur des événements.

A travers une politique de partenariat avec les structures culturelles et d'éducation populaire du territoire, le Moloco est pleinement investi dans un travail de médiation culturelle et d'éducation artistique en direction de publics d'horizons différents. Ainsi, le Moloco co-organise de nombreux ateliers d'expression artistique visant à faire découvrir des styles musicaux, des disciplines artistiques, voire à les pratiquer.



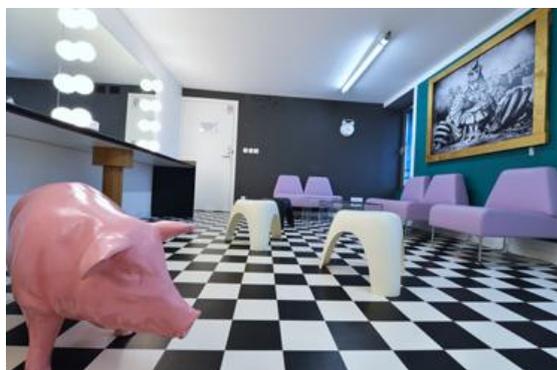
Les MoloKids : ce sont les actions culturelles concernant les enfants, les jeunes publics. Il s'agit principalement de concerts. Ces actions peuvent intervenir dans le champ hors scolaire comme dans le champ/temps scolaire (forte collaboration avec les écoles de toute l'agglomération). Ces actions culturelles entrent particulièrement dans le cheminement des parcours d'éducation artistique et culturelle que l'on peut imaginer

pour les enfants et les jeunes, mêlant découverte des œuvres et des artistes, pratiques en amateur.

L'objectif du Moloco était de mélanger des styles de musique différents sur les territoires.

« Notre activité se situe à la limite de la frontière associative. Il faut faire attention à la perception qu'ont les institutions qui peuvent se sentir menacées par l'activité associative. Ce n'est pas notre cas au Moloco ». Notre projet laisse plus de place à la culture du lien qu'à la culture du lieu.

Le budget du Moloco est de 1 million d'euros par an. L'état et l'agglomération du Pays de Montbéliard aident en versant des subventions de fonctionnement. Mais de nombreuses autres subventions concernant les projets viennent compléter le tableau : 13 000 EUR de subventions pour l'organisation du Festival « Impetus », 7000 EUR de subventions pour l'organisation du Festival « GÉNÉRiQ ». Plus d'autres ressources : Conseil général, mécénat, recettes propres –bar et billetterie–.



La pluralité des sources de financement entraîne une certaine autonomie. La structure bénéficie ainsi d'une certaine liberté. Mais il faut que ces objectifs soient clairs pour ne pas rentrer en conflit avec le champ d'action d'autres associations :

- pas d'objectif de professionnalisation des musiciens –il s'agit ici de leur donner un espace d'expression– même si certains groupes sont à la limite de la professionnalisation.

- un objectif de croisement des cultures et d'ouverture d'esprit et des tympans (progressivement casser les cultures).

*Le Solima se veut être un instrument de travail, un outil de co-construction entre les acteurs des musiques actuelles, les collectivités territoriales et l'État. Il doit permettre de travailler dans la durée au développement des musiques actuelles sur les territoires, en cohérence et complémentarité notamment avec les objectifs de la labellisation Scène de musiques actuelles (Smac).

L'Orchestre symphonique des enfants de quartier du pays de Montbéliard par Guy VANDENECKHOUTTE, directeur



L'agglomération du Pays de Montbéliard a un plan d'urbanisation fortement marqué par l'industrie. Historiquement, lorsque Peugeot a installé ses usines, la marque a également installé ses cadres et ses ouvriers non loin en construisant des quartiers résidentiels. Le pays de Montbéliard possède donc un certain nombre de quartiers d'habitat collectif dans un certain nombre de villes de l'agglomération, comme le quartier des Buis à Valentigney, le quartier des champs montant à Audincourt, de la Petite Hollande à Montbéliard. Ces quartiers se sont implantés dans des zones où dans les années 50, la pression urbaine était faible, et ils ont été pendant quelques temps des zones modernes, agréables et prisées. Mais aujourd'hui ces quartiers ont été ghettoïsés,

Le projet s'inscrit dans ce contexte et prend à contrepied les clichés des pratiques artistiques des quartiers à travers la musique classique.

**« AMENER UNE PRATIQUE COLLECTIVE MUSICALE
(SUR LE MODELE VENEZUELIEN) POUR FEDERER
ET DECOUVRIR ».**

Au départ, le projet a démarré avec une dizaine d'enfants, dans le quartier des Buis à Valentigney. Le conservatoire a proposé de prêter 10 instruments à corde (le projet a été initié par un ancien du conservatoire). Une méthode de travail adaptée a très vite été développée et très vite cela a fonctionné.

Des concerts ont eu lieu rapidement dans la commune (l'orchestre a participé à une manifestation de musique classique récurrente).

Car on apprend en avançant. Avec l'expérience...

Et si le projet va bien, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, une vive opposition avait émergée, et le projet avait failli être repris en main – et être géré complètement soit par le conservatoire soit par l'école.

Aujourd'hui, la construction partenariale, MJC-Conservatoire-association culturelle, à l'origine du projet reste le mode de gouvernance, pour que le projet ne perde pas sa vocation et sa force de différence.

Et le projet a évolué, les élèves des écoles des Harmonies ont été associés (intégrés à l'orchestre). Ils complètent la partie corde initiale avec une partie d'instruments à vent. Cela a élargi la dynamique du groupe et du projet.

Dans le cadre de ce projet, les enfants jouent d'un instrument avant la seconde partie de leurs études (la flûte en 6^e). Même les enfants inscrits dans un parcours de loisirs au conservatoire, devront, souvent, avant de pouvoir jouer d'un instrument dans un concert, passer par 3 ou 4 années d'enseignement. Ce projet permet de les inclure dans un orchestre bien avant.



Le projet vénézuélien EL Sistema précurseur a été victime de son succès et a inspiré de nombreux orchestres à travers le monde. Monté sur la base de partenariats avec les écoles, le programme est un véritable outil d'émancipation par la musique. Il constitue au Venezuela un véritable ascenseur social et permet au niveau des familles, d'ouvrir culturellement et artistiquement leur foyer. Cela demande évidemment un fort investissement, mais dans la mesure où un membre de leur famille, leur enfant, est impliqué dans le projet, cela est plus facile.

Concernant le projet monté dans le Pays de Montbéliard : aujourd'hui, 4 quartiers sont investis, et plus de 50 enfants constituent l'orchestre. Tous les projets ou idées de réalisation collectives sont et continueront à être envisagés, L'idée est de promouvoir par la diversité, mais également par ce qui est susceptible de toucher les publics ciblés, le parcours musical des enfants et de leurs familles. Ainsi toutes les possibilités sont ouvertes : nouveaux styles de musique, musiques traditionnelles en lien avec l'origine géographique des gens des quartiers (Balkans...).

Petit à petit, le projet Montbéliardais est en train de rejoindre un réseau national. Les choses se sont faites et continueront à progresser petit à petit. Chaque année un nouveau quartier volontaire, intègre le projet et développe un groupe. Le projet est parti sans moyen, cela explique pourquoi aujourd'hui, les choses progressent lentement.

Le projet DEMOS, (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est

un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre, coordonné par la Cité de la Musique a également été une source d'inspiration du projet.



CONCLUSION

Les associations culturelles membres de la COFAC affirment que si l'éducation artistique et culturelle doit être fondée sur la fréquentation des œuvres, des créateurs, et la pratique artistique et culturelle, elle doit aussi s'inscrire dans le temps, ne pas se contenter de coup et de saupoudrage. Elles agissent pour ainsi dire pour que se réalisent des actions d'éducation artistique et culturelles durables.

Et pour cela la contribution des associations à côté des autres acteurs que sont les institutions culturelles et l'éducation nationale, est essentielle. En effet, les associations culturelles ont la capacité de mobiliser des moyens humains et opérationnels immenses, mais souvent ignorés des politiques mises en place comme des statistiques.

Les trois propositions que nous venons de vous présenter développent des propositions de parcours prenant en compte la personne dans tous ses temps de vie. Elles mettent en lumière des exemples l'offre du continent associatif en éducation artistique et culturelle. Elles mettent en œuvre tous les éléments qui sont importants pour que le parcours existe et se réalise correctement :

- inter-partenariat (jamais tout seul) ;
- diversification des types d'opérations ;
- actions multi-âges ou intergénérationnelle
- multiplication des acteurs publics (collectivités territoriales, État) et privés (associations, entreprises et habitants).

Dans ces dispositifs, les associations jouent un rôle de carrefour et de mise en cohérence des différents acteurs et actions sur le territoire.

Si les parcours d'Éducation artistique et culturelle sont un tel enjeu pour nos associations, c'est que l'accès à l'art et à la culture est un droit fondamental qui contribue à la formation du citoyen et constitue un garant pour la démocratie.

DEUXIEME SESSION

CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES PATRIMONIALES A L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET L'ACTION CULTURELLE

Quelle éducation artistique et culturelle au patrimoine ?

Quelle offre proposent les fédérations de la Cofac pour la découverte du patrimoine bâti et naturel ou les arts plastiques partout sur le territoire ?

Quelles sont les possibilités offertes pour l'accès de tous au patrimoine : sur le temps scolaire, en périscolaire et hors temps scolaire, pour les enfants, les adolescents et les adultes.

Présentations de projets novateurs et boîtes à idées : un nouveau regard sur notre patrimoine.



Introduction par Alain de La BRETESCHE

Promouvoir le patrimoine est un travail colossal. Pour bien appréhender le travail des associations, les thèmes abordés par les intervenants seront :

- La connaissance des œuvres en période scolaire et tout au long de la vie
- Les pratiques artistiques
- Les rencontres avec les artistes

Nous avons invité les représentants des fédérations-membres de la COFAC œuvrant dans le patrimoine.

Patrimoine-Environnement par Alain de La BRETESCHE



Patrimoine-Environnement résulte de la fusion en 2013 de la « Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM) » avec la « Ligue Urbaine et Rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française (LUR) »

Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée par le Ministère chargé de l'Écologie et du Développement durable et par le Ministère de l'Éducation Nationale, Patrimoine-Environnement fait partie du G8 Patrimoine, instance de concertation et de réflexion auprès du Ministère de la Culture. Et réunit aujourd'hui des personnes morales et des personnes physiques qui militent pour le développement durable, pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologique, architectural et touristique de la France, et pour l'amélioration du cadre de vie des français.

Patrimoine-Environnement compte aujourd'hui 1500 adhérents à travers la France, dont 400 associations.

Connaissance des œuvres

L'association organise chaque année le concours du « **Meilleur petit journal du patrimoine** » avec une centaine de classes qui participent en moyenne chaque année dans ce projet. Il s'agit d'un travail de longue haleine à réaliser par la classe toute l'année scolaire : rédaction, recherche, organisation, répartition du travail sur un sujet patrimonial. Les retours sont bons : les élèves apprécient l'aspect « apprendre autrement » et les professeurs bénéficient d'un sujet motivant et intéressant pour les enfants.

« **Ma pierre à l'édifice** » est un projet numérique. Une classe participant au programme travaillera toute l'année et en partenariat avec plusieurs professeurs –en utilisant les nouvelles techniques de l'information et de la communication– ils

devront choisir un monument historique, l'étudier (histoire, architecture...) et le modéliser en 3D. C'est la société Dassault qui met à disposition des élèves les logiciels permettant de reproduire la maquette du bâtiment choisi. De nombreux travaux ont été récompensés pour les projets les plus minutieux (le lycée Louise Michel d'Alençon pour sa reconstitution d'une villa romaine...). Il s'agit là d'un projet réalisé sur le temps scolaire.

« Patrimoine des pays de l'Ain » (grosse implication du conseil général).

Pratiques artistiques

Les Ecomusées Ruraux : avec la recherche de techniques de culture, des coutumes, l'objectif y est de reconstituer les techniques ancestrales (sur de nombreux sujets).

Les Ecomusées de l'outil : les outils anciens sont re-fabriqués, réparés avec les techniques d'époque et dans le contexte (notion d'explication pour resituer).



La Fédération Française des Amis des Moulins (membre de Patrimoine-Environnement) remet à neuf des moulins avec les techniques ancestrales ; ils redonnent une seconde vie au moulin en les refaisant fonctionner (avec les pièces d'antan, d'époque).

L'Union REMPART par Olivier LENOIR, délégué national



Depuis 1966, des associations locales et régionales de sauvegarde du patrimoine ont fait le choix de se mettre en réseau et de constituer ensemble l'union REMPART. Aujourd'hui, elles sont 170 à composer ce mouvement associatif.

Chacune de ces associations s'est créée autour d'un projet de sauvegarde, de mise en valeur et d'animation d'un château, d'une chapelle, d'un hameau, d'un lavoir, etc. A chaque fois cet élément du patrimoine est au cœur du projet associatif local ; il est en même temps le but et le support de l'action.

Le but : restaurer, réhabiliter, transmettre aux générations futures l'élément du patrimoine dont nous avons hérité du passé ;

Le support : de formation, de découverte, d'apprentissage, de socialisation pour toutes personnes - jeunes et moins jeunes - qui participent au projet.

Car les associations qui forment l'Union REMPART n'entendent pas être de « simples » acteurs de la restauration ou de l'animation du patrimoine. Elles souhaitent associer le plus grand nombre à leur action, dans une dynamique associative et dans une volonté de faciliter ce qu'on appelle « le vivre ensemble ».

Elles entendent enfin jouer un véritable rôle d'éducation au patrimoine et se servir du patrimoine comme d'un support éducatif.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

L'éducation artistique et culturelle

En s'appuyant sur leur pratique de l'Education populaire, plusieurs associations membres de REMPART ont choisi de développer leur action dans le domaine de l'Education artistique et culturelle (EAC) et plus précisément de l'éducation au patrimoine.

C'est la raison pour laquelle REMPART et ses associations membres sont agréées par le ministère de l'Education comme associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Durant les activités pédagogiques qu'elles développent les associations membres du réseau REMPART souhaitent (cf. Texte d'orientation générale adopté par REMPART en 2005 « Les activités pédagogiques - l'éducation au patrimoine ») :

- utiliser le patrimoine comme support de découverte, de recherche, d'apprentissage, de transmission et de diffusion des savoirs ;
- aider à son appréhension et sa compréhension en s'appuyant sur des éléments concrets : un élément du patrimoine, une technique, un savoir-faire...
- donner l'occasion au public de participer à la restauration ou la mise en valeur du patrimoine en étant acteur du monument ;
- éveiller la curiosité, le sens de l'observation et l'envie d'apprendre ;
- favoriser l'échange de connaissances et de pratiques ainsi que l'appropriation individuelle et collective d'un patrimoine commun transmissible ;
- faire partager une certaine idée du patrimoine, fondamentale dans la quête d'identité, la consolidation et le renouvellement des solidarités, la formation du citoyen du monde.

La réforme des rythmes scolaires : une opportunité pour nos associations de patrimoine

Depuis la rentrée 2014, tous les élèves en classes primaires bénéficient des nouveaux horaires à l'école (nouveaux rythmes scolaires) avec 5 matinées d'enseignement par semaine (au lieu de 4 antérieurement). Les plages horaires libérées par la nouvelle organisation du temps scolaire sont utilisées pour des activités périscolaires. Ces activités périscolaires sont proposées par les communes et s'accompagnent d'une prise en charge des enfants au moins jusqu'à 16h30.



Alors que les enfants sont sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire, ce sont les personnels recrutés par les communes qui prennent le relais pendant le temps périscolaire. Les intervenants, qui habituellement prennent en charge les écoliers après 16h30, peuvent être ceux chargés d'animer ce nouveau temps d'activités. Les mairies peuvent également établir des conventions de partenariat avec des associations ou des clubs sportifs.

Les personnes intervenant dans le cadre de ces accueils de loisirs sont recrutées selon certaines règles. Un ratio minimum est fixé entre le nombre d'adultes et le nombre d'enfants et au moins 50 % des personnels sont titulaires d'un BAFA ou d'un titre équivalent.

C'est dans ce cadre que nos associations de patrimoine peuvent contractualiser avec une ou des communes et proposer des ateliers de découvertes du patrimoine.

L'exemple de deux associations membres de REMPART

Deux associations membres de REMPART se sont engagées dans le dispositif des Temps d'activités périscolaires.

Brie-Comte-Robert (77) : Depuis maintenant un an, à Brie-Comte-Robert (77), l'association locale, les Amis du Vieux Château et la ville sont convenues d'un accueil de 15 élèves, deux jours par semaine (mardi et jeudi, soit 30 enfants par semaine), entre la Toussaint et Noël, puis entre Noël et les vacances d'hiver, soit 6 à 7 séances de 45 minutes.



Les enfants sont accueillis au Centre d'Interprétation du Patrimoine situé au château médiéval en plein centre-ville.

Le programme proposé «J'aime ma ville», porte sur la découverte de la ville et permet à la fois aux enfants de se familiariser avec leur environnement et de découvrir le patrimoine local. Les mêmes enfants suivent cette activité six ou sept fois de suite

Ce programme a été créé de toute pièce pour ne pas interférer avec les ateliers pédagogiques proposés aux enseignants de la ville et leurs classes pendant le temps scolaire.

Au cours d'un cycle d'ateliers successifs, les enfants réalisent :

1. Une visite découverte du château, du centre-ville et de ses plaques des anciens noms de rues.
2. Un parcours dans la ville avec prises de photos numériques.
3. Une frise chronologique des bâtiments repérés dans la ville (activité dans la salle pédagogique du centre d'Interprétation).
4. Une découverte de la musique médiévale (activité à l'exposition du Centre d'Interprétation).
5. Une visite de l'église, des restaurations et des découvertes archéologiques.
6. Une découverte des limites de la ville médiévale.
7. Héraldique et Tournoi de Mérelle.

L'association dispose pour chaque séance d'une médiatrice du patrimoine, qui gère pendant l'année les ateliers du patrimoine pour les temps scolaires et extrascolaires ; et met en place cette activité pédagogique aidée par deux animateurs fournis par la ville.

A l'issue de projet, chaque élève se voit remettre une pochette contenant ses propres découvertes : le plan de la ville mentionnant les commerces de la ville ancienne, un dossier photographique des bâtiments dans l'ordre chronologique avec une légende, le plan de l'église avec les découvertes localisées, une photo de l'instrument médiéval qu'il a préféré, un plan du château. Ce dossier constitue, notamment à l'attention des parents, une preuve des apprentissages réalisés par les enfants durant ce cycle d'activités périscolaires.

Adichats - Villandraut (33) : Pour sa part l'association Adichats propose également des actions périscolaires dans les deux communes de Noaillan et Villandraut (Gironde) une à deux fois par semaine pour 3/4 heure à 1 heure. Chaque cycle a une durée de 6 semaines, entre deux vacances scolaires (septembre - Toussaint, Toussaint - Noël, etc.).

Chaque cycle de six séances porte sur un thème :

- Jeux traditionnels médiévaux,
- Héraldique,
- Jardin médiéval,
- Papier recyclé et calligraphie...



A Villandraut les enfants peuvent être reçus dans les locaux associatifs ou même dans le jardin d'inspiration médiévale qu'a réalisé l'association. A Noaillan les activités périscolaires sont accueillies dans les locaux de l'école, ce qui est une chance car 45 minutes par séance, c'est très court et qu'il est intéressant de limiter les déplacements des enfants.

L'association a signé une convention avec chaque commune. Elle a également participé en amont à l'écriture du PEDT (projet éducatif de territoire) que chaque collectivité doit déposer auprès de l'Education nationale.

Comme les Amis du vieux château de Brie Comte-Robert (cf. ci dessus), Adichats dispose d'une médiatrice-animatrice en charge non seulement des activités périscolaires mais également des activités pédagogiques durant le temps scolaire. Le développement des activités périscolaires est donc une opportunité pour la consolidation de ce poste permanent.

Il faut noter que l'association Adichats a été sollicitée pour mettre en place une formation Bafa "base" et Bafa "perfectionnement / TAP" pour former les intervenants du territoire et permettre aux communes de répondre aux exigences en matière de taux d'encadrement.

**La Fédération Française des
Professionnels de la Pierre Sèche (FFPS),
Intervention de Claire CORNU,
coordinatrice**

Fédération Française des
Professionnels
de la Pierre Sèche

La FFPS est le fruit d'une coopération de praticiens, de chercheurs, d'institutions et de territoires pour promouvoir le savoir-faire et les valeurs de développement durable de ce système constructif. L'officialisation de ce réseau national, informel depuis 1996, a été demandée par le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie en 2002.

Cette association est membre de Patrimoine-Environnement.

Connaissance des œuvres

L'association milite pour promouvoir les ouvrages en pierre sèche dans les politiques agricoles et environnementales mises actuellement en œuvre. En effet, cette pratique ancestrale répond tant aux préoccupations viticoles et pastorales, qu'aux préoccupations environnementales - maintien des terres, structuration des bassins versants, abri à biodiversité, pertinence économique au regard de leur coût global.

Autant de vecteurs favorables à une pratique durable et vertueuse pour nos campagnes. Ces paysages expriment l'harmonie. Cette œuvre est la fierté des hommes et la clé marketing du terroir. La pierre est un matériau naturel, extrait à proximité ou de réemploi. Bâties à sec, ces maçonneries sont adaptées au terrain et intégrées au paysage. Elles favorisent une terre saine propice à la culture bio.

Le savoir-faire se perd alors même que la pierre sèche est innovante et reste un élément clé de notre patrimoine : cabanes,

chemins, routes, terrasses, enclos, clôtures, perrés de protection de berges de rivière... La pierre sèche est un marché de niche, multiniches.

Offre de services FFPPS sur demande, assurée par les membres chercheurs et artisans:

- Formation technique « **Prescripteur en pierre sèche** » : Parce que la méconnaissance reste un frein, former des architectes, ingénieurs, techniciens, BET ou de contrôle, cadre A des collectivités, multiplier le choix pierre sèche dans les réparations de brèches d'ouvrages, plutôt que prescrire la démolition puis la reconstruction avec d'autres techniques comme l'enrochement, le béton à parement pierre ou le gabion.
- Expertise-conseil.
- Séminaire « **Rencontre régionale de la pierre sèche** » ou « **Fête de la pierre** » : Parce que la méconnaissance reste un frein, sensibiliser et mobiliser les acteurs d'un territoire (élus, professionnels, enseignants et grand public) aux qualités culturelles et environnementales des ouvrages en pierre sèche, comme marketing territorial et comme pratique durable pour les territoires.
- Conférence grand public « **Pierre sèche, ancestrale et innovante pour les territoires** ».
- Exposition.

Fédération Française des Amis des Musées (FFSAM) par Jean-Michel RAINGEARD, président



Les Amis de Musées, dans le respect des responsabilités des professionnels des musées et des élus, contribuent à la vie des musées avec comme objectifs :

- la recherche et la fidélisation des publics
- participer à "l'éducation" de leurs membres
- participer à l'enrichissement des collections

Créée en 1973 la Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées (FFSAM) regroupe 300 associations des amis des musées adhérents (et plus de 500 musées).

Nos rapports avec l'Éducation Nationale

Les rapports sont nombreux localement avec les établissements.

Une initiative intéressante celle de notre fédération du Nord Pas de Calais :

Avec le rectorat présenter le/les musées au corps enseignant : travailler sur la diffusion de supports de cours pour les professeurs ou participer aux pré-rentrées des professeurs.

Les Amis de Musée peuvent ainsi garder contact avec eux et se placer comme préconisateurs de conférences.

De manière générale, on peut dire que l'action de ces associations (centrée sur les jeunes et l'apprentissage) ne peut pas être choisie si les gens ne la connaissent pas. Les initiatives sont nombreuses, il faut donc communiquer pour intéresser les gens en amont.

Le 12 juillet

Il y a une distinction à faire entre amateur et bénévole. Certes. Mais aujourd'hui, cette opposition est plus que marquée : les deux notions sont opposées.

C'est sur ce thème que s'est ouverte la rencontre du samedi à la Maison Jean VILAR.

La problématique s'est concentrée sur la législation appliquée à la pratique artistique en amateur. Un projet de loi présentant le droit aux amateurs de se représenter sur scène, dans un cadre restreint et sécurisé, pour ne pas porter préjudice aux professionnels reste encore en devenir

C'est un décret de 1953 qui constitue la référence sur la législation de la pratique en amateur. Considéré comme obsolète et inapplicable, il n'est pas appliqué. Le guide édité par la COFAC et présenté lors de l'Université d'Eté de la COFAC en 2013 donne un peu plus de réponse sur les orientations à prendre.

Mais avant de développer plus en avant les points de la rencontre, il est important de comprendre la position des associations dans ce débat. C'est dans une optique de réunion que cette rencontre a été organisée. Il s'agit d'une concertation des acteurs de la culture qui souhaitent avoir une place dans le débat en cours. Et si les associations de défense du patrimoine reconnaissent la légitimité des pouvoirs publics à intervenir pour réguler la situation, elles souhaitent également voir leur statut de concertation reconnu.



Jacques TEPHANY
directeur de la Maison Jean Vilar

Bonjour à tous, en direct de la calade de la maison Jean Vilar. Je suis très heureux aujourd'hui d'accueillir trois merveilleux acronymes. Autant nous sommes dans la MJV, autant vous avez devant vous les ATP, la COFAC et la FNCTA, c'est-à-dire les Amis du Théâtre Populaire, la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur et d'Animation, et la Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication.

Ces trois intervenants, qui sont cinq à la table, vont certainement pouvoir nous éclairer sur la question de l'éducation populaire, du théâtre comme utopie populaire, **est-elle encore vivante aujourd'hui et pertinente ?** Je suis très heureux que nous soyons nombreux pour les écouter et le mieux est de leur laisser directement la parole.

Alain de La BRETESCHE

Bonjour chers amis... Il est un peu particulier évidemment, cette année en Avignon, d'ouvrir un débat sur la pratique en amateur, et on peut songer tout de suite à toutes sortes de débats, vifs ou moins vifs, sur cette question. Pourquoi venons-nous vous parler de tout cela ? L'an dernier, nous avons essayé de donner un aboutissement provisoire à notre pensée sur la pratique du spectacle vivant en amateur, et cela avait donné ce petit opuscule que nous avons rédigé avec la revue « Juris association ». Tout était arrivé au moment où le Ministère de la Culture et de la Communication envisageait de rouvrir un débat législatif au travers d'une loi appelée « loi création artistique ».

Je ne sais pas si cette loi ira jusqu'au bout de son parcours. Vous savez qu'il y a au MCC deux projets de loi qu'**Aurélié FILIPPETTI** avait décidé de promouvoir pendant son mandat, un projet de loi dit « patrimoine », puis ce projet de loi dit « création artistique ». Ils sont tous les deux bloqués, et pour l'instant le calendrier est plutôt à viser 2015 et même mi-2015. Cela fait donc un certain temps que l'on remet sur le métier les textes de ces projets de loi, et en particulier à l'intérieur du deuxième projet de loi, quelques éléments sur la pratique en amateur. Alors c'est une occasion pour nous de rappeler ce que nous pensons de la question, quels sont les problèmes qui se posent, et quels sont les solutions qu'on pourrait y apporter pour en terminer avec une vieille querelle, qui date de la Libération et du Conseil national de la résistance, à l'origine du corpus législatif et réglementaire d'aujourd'hui.

Disons que pour la COFAC, la pratique en amateur, qu'il s'agisse de la pratique du théâtre ou de n'importe quelle autre activité artistique ou sportive, est un droit fondamental, qui est à placer à peu près au même niveau que la liberté d'aller et venir et que la liberté de penser. On a le droit de monter sur une scène devant sa glace tout seul ou devant un certain nombre de gens, ou devant un public, parce qu'on a envie de communiquer avec soi-même ou avec les autres, à partir d'un texte ou d'autre chose. Et

donc, il y a des gens qui sont capables de mourir pour ce genre de droit, qui est très probablement antérieur, dans la pensée et dans la manière de faire, à n'importe quel droit du travail en corrélation avec la liberté de penser ou avec autre chose. Ce qui n'enlève strictement rien, bien entendu, à la qualité de ce droit du travail.



C'est donc au nom de ce droit-là et avec toute l'affectivité qui l'accompagne, qu'existe un certain nombre d'amateurs dans le spectacle vivant, en particulier dans le monde du théâtre, et qu'ils ont décidé de créer des associations pour soutenir tout cela. J'ai autour de moi un président d'association, un vice-président d'une autre association, qui depuis 50 ans fédèrent des troupes de théâtre amateur, ou qui font en sorte de représenter ces troupes. Voilà ! Mais avant d'échanger, je vous propose que **Gilles EL ZAIM**, délégué général de la FNCTA et spécialiste de la question, nous rappelle la problématique et ce que nous en pensons. Ensuite chacun des Président et Vice-président vous dira où il en est, puis nous partagerons.

Gilles EL ZAIM

Je vais revenir un peu sur le guide que nous avons édité avec « Juris Associations ». C'est le fruit d'un travail que nous avons mené ces dernières années, un des grands chantiers de la COFAC, pour faire un état des lieux sur la législation des pratiques en amateur.

L'idée de ce guide est venue après deux rendez-vous manqués.



En 2008, un avant-projet de loi sur la pratique en amateur a été abandonné. Il définissait des règles afin de sécuriser la possibilité pour des amateurs de présenter leur travail sur scène tout en délimitant les risques de concurrence avec les artistes professionnels.

Consécutivement à cet abandon, des groupes de travail devaient être mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication, avec tous les acteurs concernés (artistes professionnels, employeurs du spectacle vivant, fédérations et groupements de pratiques en amateur) pour envisager un cadre sécurisé pour tout le monde. Mais ces groupes de travail n'ont jamais été réunis. Comme on ne voyait rien venir, on n'a pas voulu en rester là, et on a souhaité rouvrir le débat en nous adressant d'abord aux associations culturelles, dans un esprit de responsabilité et dans un souci de pédagogie. Il nous paraissait nécessaire de faire un état des lieux des textes juridiques ayant une incidence concrète sur les pratiques en amateur. Quelle législation s'applique réellement ? Dans quelles conditions des actions de diffusion et de représentation sont-elles possibles avec des amateurs ? Tels étaient les objectifs principaux de ce guide.

Je ne vais pas rentrer dans le détail. Je vais juste vous présenter rapidement son contenu. Tout d'abord, on fait état du décret de 1953, de son contexte historique d'élaboration, et une analyse critique de ce décret. Ce décret, qui est encore valable actuellement, est le

décret de référence sur les pratiques en amateur. Il est intitulé « Décret relatif à l'organisation des spectacles amateurs et leurs rapports avec les entreprises de spectacles professionnels ». Ce décret était très attendu à cette époque, mais il n'a pas été à la hauteur des espérances. Aujourd'hui, de l'avis général, il est considéré comme obsolète, inappliqué et inapplicable, parce qu'il ne correspond plus du tout à la réalité de la pratique amateur actuelle.

Dans un 2^e temps et dans le cadre de ce guide, nous avons mis en perspective les textes sur le spectacle vivant applicables au domaine professionnel, mais avec leurs incidences sur les pratiques en amateur.

Il y a le Code du travail, qui pose une présomption de salariat et donne une définition en creux de l'artiste non salarié.

Il y a également le Code du commerce, qui répute « acte de commerce » toute entreprise de spectacle public.

Comme le disait précédemment le Président de la COFAC, ce corpus juridique est source de risques pour les amateurs. Je prendrais comme seul exemple un extrait du code du travail qui définit un certain nombre de critères pour qualifier une activité en activité lucrative. Ces critères-là s'appliquent à la pratique amateur. Parmi eux, on trouve le recours à la publicité ou l'utilisation de matériels professionnels... Ces critères posent manifestement question. Quel groupe amateur n'imprime pas ses affiches, ses tracts, ou ne dispose pas d'un site internet pour annoncer ses dates de spectacle ? C'est un acte de publicité.

Les amateurs, lorsqu'ils se produisent sur scène, font nécessairement appel à du matériel « son et lumière » pour leurs représentations.

Voici des exemples particuliers de problématiques développés dans ce guide.

Alors, par ce guide, on voulait non seulement dénoncer les insécurités juridiques, mais aussi rappeler que la pratique amateur est un droit

fondamental et que toute personne a le droit de participer à la vie culturelle. Il faut que l'on puisse sécuriser cette pratique tout en assurant la protection légitime des artistes professionnels. Il faut par ailleurs que chaque amateur puisse travailler avec des professionnels et inversement, en essayant de mettre un terme aux points de frottement existant entre eux.

Alain de La BRETESCHE

Merci, Gilles... Il est intéressant d'avoir le focus de ceux qui pratiquent. On va commencer par **Jean DUVERT** qui est Vice-président de la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur. Et j'en profite pour présenter mon autre voisin, **Mathieu GRIZARD**, qui est Président de la Fédération des Associations du Théâtre Populaire, et **Alain LABROUCHE**, un des membres de son bureau, également membre du bureau de la COFAC... Il vous arrive très fréquemment d'être en contact à la fois avec des amateurs et des professionnels, qui veulent travailler ensemble et communiquer avec un public. Comment cela se passe-t-il ? Quelles sont les problématiques ? Et qu'en pensez-vous ?

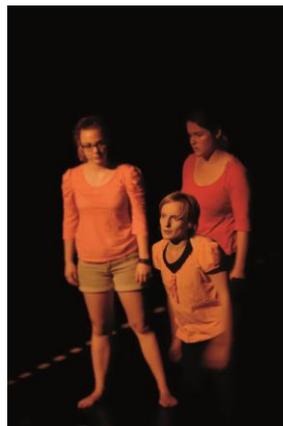
Jean DUVERT

Moi, je n'en pense que du bien, et même de merveilleuse manière dans le sud-est de la France. On n'a aucun problème. En matière de formation, on travaille surtout avec des professionnels. En matière de représentations, ce sont des structures professionnelles qui ouvrent leurs portes pour des festivals tant à Marseille que dans d'autres lieux...



Je vais vous dire quelques mots sur la fédération : la FNCTA est le seul réseau associatif national entièrement consacré au théâtre amateur. Donc on peut dire que la FNCTA est LA fédération du théâtre amateur en France. Elle compte 1 600 compagnies qui regroupent 20 000 licenciés, dont près de

3 000 de moins de 16 ans. Elle rassemble ceux qui partagent en amateur la passion et la pratique du théâtre sans toutefois en faire leur profession. C'est une association de loi 1901, qui fonctionne essentiellement grâce à un investissement de ses bénévoles réunis en 15 Unions régionales et 44 Comités départementaux. Elle organise chaque année plus de 150 festivals et rencontres de théâtre amateurs sur l'ensemble du territoire.



La FNCTA est soutenue par des partenaires institutionnels (le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Culture et de la Communication). Elle travaille en partenariat avec des structures amies (la COFAC, la SADC, les Ecrivains associés du théâtre, l'Avant-scène théâtre, et des lieux comme le Théâtre du Peuple à Bussang ou la Maison des pratiques artistiques amateurs de la Ville de Paris, le Théâtre du Rond-Point, la Librairie du Rond-Point, la Librairie Théâtrale, l'association Charles DULLIN en Savoie, et la Maison du Théâtre Amateur de Rennes). On travaille aussi avec des personnalités reconnues dans le monde du théâtre (Robine RENUCCI, Jean-Michel RIBES, Victor HAIM, Pierre NOTTE, Jean-Paul ALEGRE...)

Quelles sont les missions de la FNCTA ? La FNCTA s'inscrit dans la filiation entre théâtre et éducation populaire. Elle facilite le développement de la pratique théâtrale dans la diversité de ses formes, sur tous les territoires et pour tous les publics. Elle accompagne les troupes dans leurs exigences de créativité tant artistique que technique. Elle considère que la pratique théâtrale se présente comme une activité déterminante dans la construction de l'individu et du

citoyen. La FNCTA accompagne la pratique théâtrale dès le plus jeune âge, par le biais de son action « jeune comédien ». Elle est vivante grâce aux bénévoles qui font du théâtre leur engagement militant.

Pour atteindre ses buts, la FNCTA participe au développement et à la diffusion du répertoire en accompagnant notamment la mise à disposition des œuvres contemporaines. Elle est l'interlocuteur privilégié de la SACD, du MCC et des pouvoirs publics. Elle fait des rencontres avec les auteurs. La FNCTA a créé des lieux de ressources, a mis en place un comité de lecture qui sélectionne chaque année 7 ou 8 textes, aussitôt mis à la disposition des troupes par le biais des centres de ressources. C'est une vraie courroie de transmission entre les amateurs et les auteurs.

On établit aussi des fiches de lecture, on organise des stages d'écriture... Dans tous les champs artistiques de la représentation théâtrale, la FNCTA organise des sessions de formation animée par des professionnels (jeu du comédien, mise en scène, voix, corps, technique etc...).

La FNCTA est partenaire de manifestations théâtrales locales, et elle organise aussi des manifestations à portée nationale, telles que le masque d'or, les festivals nationaux, le prix Jean TARDIEU, le Prix Charles DULLIN.

La FNCTA est un centre de ressources unique au service des compagnies. Elle encourage les échanges et la mutualisation des moyens grâce à ses bulletins régionaux, relayée par le site internet fncta.fr.

Elle a une revue semestrielle « Théâtre et Animation ». Une newsletter a été mise en place, on peut s'y inscrire par le biais du site. Nous faisons des fiches pratiques, nous organisons des journées de comédiens, des journées des nouveaux élus.

J'avais titré mon intervention « la FNCTA, une vieille dame honorable ». En effet, en 107 ans, elle n'a pas pris trop de rides. Sa devise est « Amateurs, la passion du théâtre », mais en

réalité c'est plus qu'une devise, c'est une profession de foi.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site. Vous y trouverez toutes les adresses des comités départementaux et des unions régionales.

Alain de La BRETESCHE

Très bien... Continuons les présentations... **Mathieu GRIZARD**, dites-nous ce qu'est la Fédération d'Associations de Théâtre Populaire.

Mathieu GRIZARD

Merci... Avant d'entrer dans le détail de la fédération d'associations de théâtre populaire, je voudrais faire une distinction sur le théâtre amateur. Les associations de théâtre populaire et la FATP ne s'occupent pas de théâtre en amateur, mais ce sont des amateurs qui programment des spectacles professionnels, pour le plus grand nombre, un peu partout en France.



Nous étions ici, il y a deux ans, avec Jacques-Olivier DURAND et Olivier PY, au moment de la sortie du livre « De la rébellion à la résistance », la belle aventure des ATP, publié aux Solitaires intempestifs, qui retrace à la fois l'histoire des ATP, et l'actualité de nos associations. La fédération est une moins vieille dame que la FNCTA puisqu'elle aura 50 ans en 2016. Elle regroupe des associations de théâtre populaire dont la première a vu le jour ici à Avignon en 1954 autour de Jean VILAR, à un moment particulièrement difficile, puisqu'il avait décidé de quitter la direction du festival. Les habitants d'Avignon se sont alors regroupés et mobilisés pour le faire revenir et ont rassemblé un nombre important de signatures dans une pétition qui a conduit Jean VILAR à revenir. Forts de cette victoire, les militants de l'époque se sont demandé ce qu'ils pouvaient faire et ont décidé de programmer des spectacles en hiver. Donc ce

sont des amateurs, des spectateurs qui ont « pris leur destin en main », comme le disait Philippe AVRON, et qui se sont développés, au début dans le sud de la France, puis dans la France entière, au moment de la décentralisation théâtrale, et de la naissance des premières Maisons de la Culture. Les pionniers de ce mouvement, sont Jean AUTRAN, qui est toujours président des Amis du Théâtre Populaire d'Avignon, François AUZER qui a créé les ATP d'Avignon, puis les ATP d'Aix, et Georges BALD qui a créé ceux de Poitiers. Et progressivement une trentaine d'associations se sont créées un peu partout en France pour pallier le manque de programmation théâtrale en hiver dans un certain nombre de villes.

Alors aujourd'hui, la situation a bien évidemment changé. Un certain nombre d'associations a disparu, comme Bourges, St Etienne, Grenoble, Amiens, puis Arles, Pau et Clermont-Ferrand dans des conditions différentes. Depuis, d'autres associations ont vu le jour comme Lunel ou Drôme-Ardèche, et continuent d'exercer cette pratique.



actuellement la FATP comptent seize associations actives, essentiellement concentrées dans le sud de la France, d'Aix-en-Provence à Biarritz, en passant par Avignon, Nîmes, Uzès, Lunel, Alès, et puis Millau, Roanne, Villefranche de Rouergue jusqu'à la côte basque et trois associations existent encore plus au nord à Poitiers, Orléans et dans les Vosges.

Je vais maintenant passer la parole à **Alain LABROUCHE** qui va peut-être détailler un peu plus les chiffres de ce que nous représentons.

Alain LABROUCHE

Oui, merci Mathieu, je vais essayer de balayer l'activité globalisée de la FATP. Donc, ce sont environ 150 spectacles différents qui sont accueillis chaque année au sein des ATP et environ 250 représentations. Par rapport aux compagnies que nous accueillons, cela représente un budget de 1 million d'euros, versé directement aux compagnies. Quant aux droits d'auteur, ils s'élèvent à 10 000 EUR annuellement et globalement. L'activité représente 60 000 spectateurs sur la quinzaine d'ATP qui programme des spectacles, et sur le plan de l'économie locale, cela représente environ 1 000 nuitées et 2 500 repas.

La majorité des ATP est gérée par des bénévoles qui assument l'ensemble des différentes tâches (communication, billetterie, rapport avec les troupes, sélection des spectacles présentés). Seules trois ATP emploient un salarié, ce qui veut dire que l'essentiel des tâches est assuré par les bénévoles, et que les frais de gestion sont réduits. Les ressources propres (directement liées à la billetterie) représentent en moyenne 35 % du budget des ATP, avec une variante qui va quand même de 25 à 65 %. Les ATP sont subventionnées par les collectivités territoriales, et perçoivent également des aides de l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique).

La programmation des ATP se veut complémentaire des programmations institutionnelles, car on observe que la programmation institutionnelle est relativement uniforme, alors qu'il existe en France une production théâtrale non programmée par les institutions. De leur côté, les bénévoles des ATP qui sont des passionnés et qui voient de nombreux spectacles ou maquettes de spectacle dans toutes les manifestations culturelles ou professionnelles, établissent des échanges entre eux de manière plus ou moins formelle. Et c'est ainsi que l'on constitue notre programmation, qui, je le répète, n'est en aucun cas concurrentielle à celle des programmations institutionnelles, mais complémentaire.

L'évolution des ATP peut être très différente d'une ATP à l'autre. Certaines, qui sont dans de grandes métropoles, doivent coexister avec des institutions fortes comme les scènes nationales ou les CDN en trouvant leur créneau dans cette politique culturelle, comme Nîmes, Aix, Orléans, Poitiers. A des degrés un peu moindres, quand certaines villes se dotent de structures institutionnelles, les ATP locales se voient confrontées à une certaine forme de concurrence, comme Epinal, Roanne, Biarritz, Millau, Dax, parce que ces villes sont proches de métropoles où existent des structures institutionnelles.

Bien entendu, sur le choix des spectacles, l'économie des ATP est limitée. Généralement les institutions programment des spectacles lourds en prix d'achat, en nombre de comédiens, en équipement technique, alors que les ATP s'orientent vers des spectacles un peu plus légers techniquement et en nombre de comédiens, ce qui ne veut pas dire inférieurs en qualité. Certaines ATP ont des programmations étendues sur leur territoire, en allant sur d'autres communes de leur département ou de leur région. L'une d'entre elles, Alès, est un peu en sommeil, mais maintient un festival d'hiver.

Je repasse la parole à Mathieu qui va vous parler d'une action de la FATP qui nous tient à cœur.

Mathieu GRIZARD

Effectivement, ce qu'il est important de dire, c'est que la programmation de chaque association est indépendante, et que la fédération a pour mission de coordonner et de faire circuler l'information au sein des associations. Je voudrais également souligner que le 1^{er} financeur des ATP, c'est le public. Dans cette volonté de coordonner l'activité des associations de théâtre populaire, il y a une vingtaine d'années, la fédération a décidé de proposer, en partenariat avec la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et l'Office National de Diffusion Artistique (ONDA) un lien supplémentaire entre nous qui est la coproduction annuelle d'un projet grâce à une aide du Ministère de la Communication. Il s'agit de coproduire et de diffuser dans le

réseau des associations de théâtre populaire, un projet de création qui est un texte contemporain d'un auteur francophone vivant, et qui est porté à la scène pour la 1^{ère} fois.

L'ensemble des ATP constitue des comités de lecture qui lisent une quinzaine de textes et de projets pour finalement en retenir un qui est diffusé dans l'ensemble du réseau pour une quinzaine de représentations. Donc il y a à la fois le volet de la production du spectacle et celui de la diffusion dans ce réseau. Cette année, c'est la création de Frédéric SONNTAG, « Georges KAPLAN », qui a été retenue et qui a fait l'objet d'une quarantaine de représentations, et en 2015, le projet soutenu par la fédération, c'est un texte de Fabrice MELQUIOT, « Days of nothing » dans une mise en scène de Mathieu ROY.

Alain LABROUCHE

Au niveau de la programmation, je voulais ajouter que les ATP sont un peu des défricheurs. Elles ont accompagné à leur début des metteurs en scène et des auteurs aussi prestigieux que Benoit LAMBERT, Olivier PY, Philippe ADRIEN, Carole THIBAUT, Frédéric SONNTAG, Mathieu ROY. Progressivement ces auteurs ou metteurs en scène ont été reconnus, ont bénéficié de nomination dans des institutions et sont devenus des « vedettes » du théâtre contemporain. Alors, de temps en temps, on continue à les accueillir, mais c'est plus difficile parce que leurs productions sont plus lourdes et plus chères.



Alain de La BRETESCHE

Vous avez compris, à l'issue de ces deux présentations, que la pratique en amateur, dans ce pays, est très fortement implantée dans le monde culturel, et que, si par hasard, elle arrêta, cela ferait un sérieux vide ?

Vous avez entendu le nombre de compagnies qui dépendent de la FNCTA, et vous avez compris tout le rôle à la fois artistique, culturel, économique et de défrichage que représente l'action de la FATP. Ceci pour dire que, dans tout le débat qui existe aujourd'hui sur la pratique en amateur - que l'on oppose volontiers à la pratique professionnelle - il faut déjà marquer ce territoire-là. Ça existe et c'est important que ça continue. Je le dis parce qu'il est fortement ancré dans les esprits que chacun est l'acteur de sa propre culture, mais aussi parce que c'est un pan entier de notre univers culturel. Alors, quelles sont les choses qui aujourd'hui, dans les débats ministériels, parlementaires et autres, sur lesquelles nous avons des certitudes et qui peuvent être affirmées avec une certaine tranquillité ? Je pense que l'on peut dire ceci : pour les gens qui veulent se produire en amateur devant un public, il faut régler définitivement – pour ne pas revenir sans arrêt à des contrôles tatillons – des problèmes aussi simples que le droit à une billetterie, parce que c'est la contrepartie nécessaire de la couverture des frais de l'action artistique elle-même, et donc je dirais que la République n'a pas à se mêler de limiter, d'interdire ou « je ne sais quoi » le droit à une billetterie, à des gens qui veulent monter sur une scène pour se produire devant un public, à la condition bien entendu, qu'ils n'en tirent pas eux-mêmes de revenus. C'est la base même de la pratique en amateur. On l'a dit, et cela a été exposé par **Gilles EL ZAIM**, à l'intérieur de ces nécessités économiques, il y a évidemment l'équipement, la sono, les décors, etc. qu'il faut payer dans des conditions équivalentes à celles des professionnels. Donc là-dessus, nous voulons des choses claires et nous ne voulons pas transiger du tout car nous n'avons aucune raison de le faire.



Après cela, il y a aussi cette question qui a fait l'objet de nombreux débats, en particulier depuis que nous avons commencé, à la COFAC, à y réfléchir, c'est le problème de la publicité. Là aussi, à notre avis, il est très simple. Si je considère comme un droit le fait de me produire devant un public, j'ai évidemment le droit de faire connaître à ce public le jour et l'heure où je vais me produire, et il n'y a aucune raison de limiter ce droit-là.

Donc ces choses-là nous paraissent aujourd'hui de l'ordre de la pure clarté et ne doivent faire l'objet d'aucune ambiguïté par rapport aux professionnels. Mais ce que nous rencontrons aujourd'hui, c'est d'une part la question du moment où l'on commence à « frotter » un peu entre deux mondes, celui des amateurs et celui des professionnels, donc là, effectivement, il faut que les pouvoirs publics jouent leur rôle d'arbitre et créent des règles suffisantes. Et puis il y a des moments où la difficulté est entre le monde des amateurs de tous âges. Et ce n'est pas parce qu'on est un enfant que brusquement on doit se trouver privé de ce droit qui commence assez jeune. Et là, sous le prétexte de la protection des droits de l'enfant et celui de problèmes de frontière entre l'éducation et la pratique elle-même, il s'est produit ces dernières années des choses assez bizarres qui ont besoin d'être réglées, et en particulier celle qui a eu lieu dans le cadre du festival de la Folle Journée de Nantes, où toute l'inspection du travail nantaise est arrivée brusquement au Palais des festivals, parce qu'une classe du conservatoire devait jouer pendant 5 minutes dans un ensemble plus

vaste... Alors on a dressé autant de procès-verbaux qu'il y avait d'enfants. On a demandé aux parents d'ouvrir un compte pour y déposer les 5 euros auxquels ils pouvaient prétendre jusqu'à leurs 18 ans, et puis on a demandé si le juge des tutelles ne pouvait pas intervenir. Bref, tout ce que notre république paperassière est capable d'imaginer en plusieurs années, vous tombez sur le dos à un moment donné, pour des choses assez ahurissantes.

Ces problèmes-là, nous aimerions bien les voir réglés dans le cadre du projet de loi. Ils font toujours un peu débat, mais nous avons l'espérance qu'il y ait désormais une certaine compréhension qui nous permettrait d'en voir le bout.

Alors, sur ces sujets-là, commençons peut-être à débattre entre nous. Qui veut prendre la parole ?... Personne ?... Alors, puis-je vous poser la question suivante : quand un formateur professionnel intervient avec des débutants, comment cela se passe-t-il ? Vous l'embauchez ? Vous le salariez ? Vous lui donnez des honoraires ?

Intervenant

On a le droit de le salarier, oui... Sur les Bouches du Rhône, tous les 2 mois, on a 2 sessions de formation faites par des professionnels rémunérés. Ils ont une feuille de paye, certains sont sous contrat. On fait aussi des stages de longue durée où on héberge le professionnel. On le nourrit et on le paye. Il y a aussi des troupes qui font appel à un metteur en scène professionnel. Je suppose que chaque troupe travaille à sa façon, mais le professionnel est la plupart du temps rémunéré. Il peut se faire qu'il vienne aussi bénévolement.

Alain de La BRETESCHE

C'est la question du professionnel qui agit bénévolement. Ça existe aussi, et là encore, c'est son droit. Mais certains auraient tendance à vouloir le lui interdire. Il n'est pas interdit d'interdire au début du 21^e siècle. Mais pour nous, là aussi, c'est une évidence... Il faut légiférer là où il y a notamment des interférences avec le statut des intermittents

du spectacle. Il y a eu à Paris une décision de relaxe du tribunal correctionnel que nous citons dans le guide, parce qu'il y avait au bord de la Seine, des intermittents du spectacle en congés qui travaillaient bénévolement. Et le tribunal a dit « Très bien, il n'y a aucune raison de condamner cette pratique ». Enfin, c'est un tribunal, une fois. Il faudrait maintenant donner un cadre sûr tout cela !



Intervenant

C'est un peu comme si vous aviez un copain qui est bon maçon ou bon peintre, et qui vient vous donner un coup de main bénévolement. On ne peut pas l'interdire !...

Mathieu GRIZARD

Moi j'avais une question concernant justement le théâtre en amateur, puisque nous soutenons énormément le travail des auteurs. Se pose donc la question des droits, et je sais que lorsqu'il n'y a pas de billetterie, il y a une tolérance sur les droits d'auteur, il peut y avoir des accords, mais comment gérez-vous cette situation-là vis-à-vis des auteurs qui peuvent éventuellement choisir de donner leur pièce à des amateurs ?

Gilles EL ZAIM

Pour ce qui concerne la question des droits d'auteur, on a un compagnonnage fidèle avec la SACD qui fait que nous avons une action pédagogique pour inciter les troupes à faire d'abord les demandes d'autorisation pour respecter le droit moral, et faire tout ce qui est déclaration de recettes pour respecter le droit pécuniaire de l'auteur. Voilà, on estime que tout travail mérite salaire et que, quand on s'empare de l'œuvre d'un auteur, il est tout à fait normal de lui payer des droits.

Normalement toute représentation publique, même des lectures, sont soumises à des droits d'auteurs, y compris pour des séances gratuites. Une troupe doit trouver les moyens financiers pour payer ces droits d'auteurs, et c'est une chose sur laquelle on ne peut pas transiger.

Mathieu GRIZARD

Oui, parce qu'on sait que le théâtre amateur est un grand « consommateur » de théâtre contemporain. Il est d'ailleurs assez spectaculaire de voir que le choix des amateurs se porte souvent sur des textes peu montés, et on voit chaque année que les textes que nous coproduisons sont repris ou créés parallèlement par des compagnies amateurs.

Gilles EL ZAIM

Oui, on est avec des animateurs de troupe qui sont passionnés et leurs premières passions, ce sont des œuvres dramatiques. D'où leur intérêt pour la culture aujourd'hui. Ce n'était peut-être pas vrai il y a une vingtaine d'années, mais depuis lors, il y a un renouvellement du répertoire dramatique des amateurs qui se tournent vers les auteurs vivants. Il y a une désacralisation de la relation entre l'auteur et le comédien, il y a de plus en plus d'échanges entre eux. Et tout naturellement les amateurs sont portés vers le répertoire contemporain.



Alain de la BRETESCHE

Alors il y a bien évidemment un certain nombre de problèmes émergents qu'on ne saurait nier. Je voudrais en citer un. A une époque des festivals d'été, pendant les débats au Ministère de la Culture et de la Communication, a eu lieu sur la « scène nationale » une intervention de Philippe de VILLIERS, en sa qualité de Président du Puy du Fou et de tout ce qui va avec. Philippe de VILLIERS qui a des talents de communicant que je n'ai pas, a réussi, au moment où il allait s'apercevoir que le Puy du Fou était en danger, à avoir la une du Figaro, celle de Libération, deux télévisions... et il a été reçu dans les 48 heures par la ministre de la culture, ce qui n'est pas forcément mon cas lorsque je le demande au nom de mes 22 fédérations.

Donc nous avons répondu à Philippe de VILLIERS un communiqué assez long qui est connu et publié pour lui dire quelle était notre position qui n'avait strictement rien de mercantile et de commerciale et qui était simplement celle que je vous ai exposée tout à l'heure.

Intervenante

Je veux juste relater l'expérience qui a été la mienne pendant 4 ou 5 ans à Orléans et à travers elle, peut-être poser une question. J'enseignais le français à des étrangers à l'Université et au moment du changement d'équipe du Centre d'Art dramatique National, cet atelier « théâtre et langues » – tel était son nom – a été accueilli par le CDN pour permettre des représentations de spectacles que je mettais en scène.

Cela a été une expérience absolument magnifique où on a été accompagné par les régisseurs, où on a eu une salle à disposition, de même que quelques costumes. J'étais quand même rémunérée par l'Université en tant « qu'intermittente de la formation », en même temps que je frôlais les frontières de l'intermittence avec les artistes. Il y avait des artistes en résidence qui intervenaient sur ces ateliers. Il y a eu des spectacles où sont allés les étudiants.

Je travaillais avec une autre enseignante qui, elle, était tout le temps à l'Université et qui était assistante. On a déclaré nos œuvres à la SACD, nos musiques. Ça a été un investissement incroyable qui ne dépendait pas juste de notre passion, mais aussi de l'intérêt des étudiants qui, au passage, vivaient une expérience notoire et un apprentissage de la langue française. Il était assez compliqué de sentir à quel endroit on était coupable de quelque chose. Il y avait quelque chose de très important qui se jouait, aussi bien pour nous, enseignants, que pour les étudiants. On avait le sentiment de mettre beaucoup d'énergie, bien plus que les heures rémunérées, mais toujours cette frontière pas nette. Donc je voulais juste vous remercier d'essayer de l'éclairer, parce que, en même temps, on avait besoin de moyens. La billetterie était gratuite, tout était clair dans la structuration. Moi, j'étais payée un peu par l'Université, un peu par le service culturel qui avait des subventions de la DRAC, et je ne parle pas de la complexité de la mise en relation avec des associations de la ville d'Orléans pour travailler sur des décors. Malgré cela, je me sentais un peu coupable.



Alain de La BRETESCHE

Ce que vous dites est vraiment très intéressant, parce qu'on peut imaginer d'autres situations du même ordre. Il y en a une dans le monde de la musique qui est évidente. Vous savez que dans la plupart des cas, quand il y a des orchestres importants, régionaux ou autres, très subventionnés, les musiciens sont payés, le chef d'orchestre est payé et le chœur ne touche pas un centime. Si vous voulez faire jouer « Carmina Burana », il

faut savoir que les 120 choristes, c'est un minimum dans ce genre de choses, se payent leur sandwich et quelquefois, participent au prix du car qui les emmène ailleurs. La première question à se poser est : ce spectacle a-t-il lieu dans un cadre lucratif ou non ?

Dans une de nos autres fédérations de la COFAC, les JMF, j'avais assisté à un débat très intéressant. Il y avait un professeur d'histoire de la musique très savant qui nous avait expliqué qu'à une certaine époque, et notamment du temps de LISZT, c'était les musiciens qui jouaient gratuitement et le chœur qui était payé. Comme quoi, il y a des choses qui évoluent dans la vie. Mais il est bien évident que ces chœurs-là seront un vrai problème. Si l'on applique les principes généraux du droit actuel issus du décret de 1953 et de la présomption qui veut que quand on monte sur une scène et que quelqu'un est payé, tout le monde doit l'être, un jour il y aura un choriste qui saisira un conseil de prudhommes. C'est la raison pour laquelle il faut essayer de régler ces choses, mais je trouve que vous posez très bien le problème. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous avons tous des amis qui sont musiciens ou comédiens et intermittents du spectacle, et qui disent « en ce moment, avec la crise économique, les collectivités décentralisées préfèrent avoir des troupes d'amateurs en partie gratuites, plutôt que des troupes de professionnels qui coûtent beaucoup plus cher ». Et ceci constitue un autre problème actuel.

Je crois que le principe général que nous avons essayé de rappeler au début de ces propos qui relève de la liberté de penser, est suffisamment fort pour qu'on ne culpabilise pas vraiment. Et notamment quand on est dans la frontière que vous avez décrite entre la formation et la pratique et dans un cadre non lucratif.

Intervenante

Je voudrais rebondir sur ce que vous dites... Nous nous sommes aperçus que dans d'autres pays, les choses ne se passaient pas de la même façon. D'abord, je voudrais dire que nous avons la chance de vivre dans un pays qui a une exception culturelle extraordinaire avec l'intermittence, et

que c'est le seul pays au monde à pratiquer cette exception culturelle. Toutefois, la troupe à laquelle j'appartiens et moi-même avons eu l'expérience du Canada, et nous avons vu que le fait « amateurs et professionnels » n'était pas du tout traité de la même façon, à savoir qu'il n'y a pas de différence. Dans les festivals auxquels nous avons participé, nous étions traités de la même façon que les professionnels. Il y avait même un prix qui ne différençait pas amateurs et professionnels. Il s'agissait de faire du théâtre... bon ou mauvais, et on ne s'occupait pas du tout de savoir si les gens étaient rémunérés pour ce qu'ils devaient faire ou pas.



Mathieu GRIZARD

Il ne faut pas opposer nécessairement les amateurs et les professionnels. Je pense qu'au sein des associations de théâtre populaire, on a réussi à la fois non pas à diffuser du théâtre amateur, mais à avoir un fonctionnement amateur dans nos structures et à réaliser la programmation de spectacles dans un cadre amateur, puisque les bénévoles et le conseil d'administration effectuent toutes les tâches propres à l'organisation et à la venue de ces spectacles et sont parfois assistés par des salariés sur des domaines plus techniques (comptabilité, administration...). Bref, amateurs et professionnels sont complémentaires.

Jacques GUENEE

Je voulais seulement témoigner d'une situation un peu semblable que les cinéclubs ont connue à la libération. La plupart des

choses que vous décrivez, on les a connues à ce moment-là et on a été traduit devant les tribunaux. J'étais mineur, donc c'est mon père qui « y a eu droit », ce qui n'a pas arrangé nos affaires de famille... Ce que je veux dire par là, c'est qu'on est arrivé à régler ce problème par un statut qui maintenant est intégré dans une loi, celle du cinéma non commercial, qui a les mêmes servitudes, mais aussi quelques avantages. Il ne faut pas oublier que ce cinéma-là, est exonéré d'impôts, ce qui n'est pas le cas du cinéma commercial.

Ce qui est difficile dans cette situation, c'est aussi de créer clairement les limites. Dire qu'on a le droit de faire de la publicité, c'est bien, mais à partir de quand cette publicité est-elle « amateur », et quand devient-elle « professionnelle » ? C'est vrai aussi que se posent les problèmes de salariat. Néanmoins, on peut s'interroger. L'intervenant disait à juste titre « si mon cousin qui est plombier vient m'aider, c'est du bénévolat », pourquoi pas ? Sauf que les gens qui ont le contrôle des situations de salariés ne voient pas cela de cette façon. Ils se disent « il faut faire la preuve ».

C'est sur ces 2 points-là qu'il faudrait qu'on regarde de près ce qu'il est possible de faire (la limitation entre les droits des amateurs et ceux des professionnels, et aussi la charge de la preuve).

Alain de La BRETESCHE

Les problèmes du cinéma sont apparemment réglés aujourd'hui, mais quels sont ceux qui ne le sont pas, en dehors du théâtre et de la musique ? Il y a aussi tous les problèmes des guides conférenciers ? Ce sont tous ces problèmes que nous voudrions bien voir traités, mais en respectant complètement les gens qui ont un travail. Et je suis d'accord avec ce que disait Mathieu GRIZARD : notre objectif n'est absolument pas de nous lever les uns contre les autres.





Constituée de 23 fédérations, confédérations et unions nationales, la COFAC permet aux acteurs associatifs de la culture et de la communication de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des amateurs et des bénévoles dans l'élaboration des politiques culturelles.

Du patrimoine au spectacle vivant, de la musique au théâtre en passant par la radio ou la vidéo, la COFAC représente ainsi plus de 40 000 associations culturelles.

- La COFAC fait entendre la voix des associations sur cinq thèmes :
 - La place et la reconnaissance des **pratiques en amateur**.
 - Le rôle des associations dans l'**éducation culturelle et artistique**.
 - Les **besoins en financement** des associations et de leurs réseaux fédérés, la démarche d'évaluation et la LOLF.
 - L'activité humaine dans les associations --**salarier, bénévolat**-- et la structuration du secteur.
 - Les **enjeux européens** des associations culturelles.
- Au sein du monde associatif organisé, la COFAC représente le secteur culturel. Elle est ainsi l'une des coordinations composant le Mouvement associatif.
- Les membres de la COFAC ont en commun la promotion d'une libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalité lucrative, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble.
- En 2008 la COFAC a signé une convention de partenariat avec l'association Opale dans le cadre des missions et actions du CRDLA Culture.

Bureaux : 20 rue du Borrégo - 75020 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63 et 06 80 98 40 09
Siège social : 22 rue Oberkampf - 75011 PARIS
cofac.coordination@cofac.asso.fr